

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2024

CRÉANT L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 1751)

AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par

M. Falorni, Mme Luquet, M. Mandon, Mme Brocard, M. Balanant, Mme Jacquier-Laforge,
Mme Desjonquères et M. Latombe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.